

Besançon, le 18 novembre 2014

Lettre ouverte à

Madame la Présidente du Conseil régional
de Franche-Comté

Objet : Votre réponse du 17 novembre

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 17 novembre reçu ce jour, vous répondez à notre blog et à l'article de l'Est relatifs à l'(in)égalité professionnelle hommes/femmes au Conseil Régional et à l'amplification de l'écart entre le plus bas et le plus haut salaire à la Région depuis 2002.

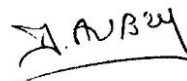
Je constate que vous n'allez pas jusqu'à incriminer la CFDT de faire de la désinformation et **que vous reconnaissez que nous n'avons fait que relayer des informations remises par vous-même aux organisations syndicales le 2 octobre.**

Les informations fournies par la DRH auraient fait l'objet d'un traitement inexact par le cabinet Geste ???

- **Nous sommes très étonnés que M. Da Costa qui fait une lecture scrupuleuse de nos documents** (que nous lui communiquons toujours avant publication comme il se doit), **ait mis plus d'un mois pour réagir** (du 2 octobre au 13 novembre, date de la plénière), alors qu'il a reçu notre tract le 7 novembre).
Nous avons du mal à croire que M.Da Costa (car c'est bien de lui qu'il s'agit), n'ait pas immédiatement remarqué que son salaire (assez identifiable) était très surévalué ? Pourquoi ne pas nous en avoir informés, comme il le fait lorsqu'il manque une date dans notre journal (voir mail en annexe)
- En fait, Mme la Présidente, **ce n'est que lorsque la presse fait sortir des chiffres plus flatteurs pour votre gouvernance que vous vous préoccupez de donner des informations aux agents... plus d'un mois après.**
- **Vous nous dites que nous pouvons « constater avec vous » que le « coefficient multiplicateur entre le plus haut et le plus salaire est à 5,76 ».** Il nous serait bien difficile de constater quoi que ce soit, puisque vous ne nous apportez pas les correctifs. Nous sommes priés d'accepter cette assertion sans pouvoir en contrôler les bases de calcul.
- Le Cabinet Geste, dites-vous, aurait compté deux fois les primes dans la rémunération des agents. **Aurait-il été assez stupide pour ne commettre cette erreur que sur les plus hauts salaires ? Car s'il a commis cette erreur également sur les bas salaires, ceux-ci seraient en moyenne en catégorie C à 1265 euros nets environ, ce qui n'est pas cohérent avec le bilan social !**
- **Enfin, la CFDT dénonce tous les ans depuis 2009, lors de l'étude du bilan social, l'opacité des données relatives aux rémunérations, cette démarche nous confirme que nous avons raison.**

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de notre parfaite considération.

La Secrétaire de la section CFDT du Conseil Régional



Dominique Aubry-Frelin (06 82 13 75 11)

Annexe : réponse de M.Da Costa à transmission de notre 4 pages.

de :	"Da Costa Gilles" <Gilles.DaCosta@franche-comte.fr>	• ajouter à mes contacts
A :	"Aubry-Frelin Dominique" <Dominique.Aubry-Frelin@franche-comte.fr>	
date :	05/11/14 à 06h01	
objet :	Re: Journal CFDT n°4	

voir l'en-tête complet

Bonjour,

Dans la rubrique "temps de travail et organisation", il me semble que subsiste 2 coquilles.

Cordialement.

Gdc

Envoyé de mon iPad

> Le 4 nov. 2014 à 19:56, Aubry-Frelin Dominique <Dominique.Aubry-Frelin@franche-comte.fr> a écrit :

>

> Bonjour,

>

> Veuillez trouver ci-joint notre journal n°4 à tirer en 2300 exemplaires.

> Un A4 recto-verso inséré dans ce journal sera édité par nos soins conformément au règlement de droit syndical et vous sera transmis.

> D'avance merci, cordialement

>

> D.Aubry-Frelin

> CFDT

> <20141 11 n°4 P.1.pdf>

> <2014 11 n°4 infos cfdt P.2 et 3.pdf>

> <2014 11 n°4 P.4.pdf>
